



- Cerf de Virginie**
- Ravage cartographié de cerf de Virginie
 - Réseau de pistes (février 2005)
 - Réseau de pistes (mars 2006) ¹
 - Emprise future de l'autoroute 73
 - Raccordement à la route 173
 - Zone d'étude restreinte
 - Ligne de transport d'énergie
 - Chemin de fer



¹ Survol aérien effectué uniquement au nord-ouest de la rivière Famine.

- Sources :
- Flivage de cerf de Virginie : Ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs - Direction de l'aménagement de la faune de Chaudière-Appalaches.
 - Commission de toponymie, Banque de données, TOPOS sur le Web.
 - Photocartotheque québécoise, fichiers numériques de la BDTQ et des compilations cadastrales, 1 : 20 000, 2000.
 - Image IKONOS, 2002
 - © 2001, Space Imaging, tous droits réservés.
 - Photographies aériennes : HMQ98-140, 104, 105, 124, 125, HMQ98-141-65, 66, 85, 86, 146.
 - Étude d'impact du prolongement de l'autoroute 73 entre Beauceville et Saint-Georges, Tecsuft 2005.
 - Étude d'opportunité du prolongement de l'autoroute 73 entre St-Joseph-de-Beauce et Saint-Georges, MTQ, 1992.

Transports Québec

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73 JUSQU'À LA ROUTE 204 EST À SAINT-GEORGES

Document complémentaire

Figure 2

Limites du ravage de cerf de Virginie de la rivière Famine durant les hivers 2005 et 2006

Date : 1 août 2006

Projet n° : Q101577

